

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000927-182

DATE : 15 mai 2025

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

STÉPHANIE DAUNAIS

Demanderesse

c.

HONDA CANADA INC.

Défenderesse

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

JUGEMENT RECTIFIÉ

(Sur la Demande pour un jugement de clôture)

- [1] **ATTENDU QUE** le soussigné a rendu un jugement écrit le 13 mai 2025;
- [2] **ATTENDU QUE** l'avocate d'Honda Canada inc., Me Laurence Bich-Carrière, a avisé le Tribunal par courriel le 14 mai 2025 que le jugement contenait des erreurs aux paragraphes [20], [27] et [30] :
- 2.1. Paragraphe [20] : la désignation de l'administrateur du règlement devrait être PricewaterhouseCoopers inc. plutôt que PricewaterhouseCoopers LLP Canada;
 - 2.2. Paragraphes [27] et [30] : les références croisées sont décalées.

POUR CES RAISONS, LE TRIBUNAL :

[3] **MODIFIE** le paragraphe [20] afin que la désignation de l'administrateur du règlement soit PricewaterhouseCoopers inc. plutôt que PricewaterhouseCoopers LLP Canada :

[20] PREND ACTE du rapport final de PRICEWATERHOUSECOOPERS INC. (l'« Administrateur ») portant la date du 21 avril 2025;

[4] **MODIFIE** les paragraphes [27] et [30] afin de corriger les références croisées :

[27] ORDONNE aux parties de déposer au dossier de la Cour dans les trente jours du versement, la preuve du versement des sommes visées par le paragraphe 22.8, une lettre suffisant à cette fin;

[30] DÉCHARGE l'Administrateur de sa charge d'administrateur à partir de la date de dépôt des preuves visées au paragraphe [27] du présent jugement sauf pour l'Ajustement;

[5] **LE TOUT** sans les frais de justice.

MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

M^e Éric Bertrand
M^e Eric Cloutier
CBL & ASSOCIÉS AVOCATS
Avocats des demandeurs

M^e Benoît Gamache
CABINET BG AVOCAT INC.
Avocat-conseil des demandeurs

M^e Laurence Bich-Carrière
M^e Dominique Vallières
LAVERY, DE BILLY S.E.N.C.R.L.
Avocats de la défenderesse

M^e Nathalie Guilbert
FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES
Avocate du mis en cause